



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



## AGRUMES - KIVI n°2 – 18 JUILLET 2018



### A retenir

#### Clémentinier

- Cochenille noire de l'olivier** : Essaimage en cours.
- Cochenille australienne** : Essaimage en cours.
- Cochenilles farineuse** : Adultes et larves sont présents dans les foyers.
- Mineuse des agrumes** : Galeries sur pousse d'été.
- Metcalfa pruinosa** : Jeunes adultes dans les foyers, pas encore de miellat.

### SOMMAIRE

- Clémentinier
- Prévisions météo
- Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B  
Rédactrice : Marie-Vincent  
RISTORI



Structures partenaires :  
CA 2B, INRA, LEPA,  
AGRI.SENTINELLA, et  
exploitants observateurs.

Directeur de publication :  
Joseph COLOMBANI  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>  
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le  
Ministère chargé de  
l'agriculture, avec l'appui  
financier de l'Agence  
Française pour la  
Biodiversité, par les crédits  
issus de la redevance pour  
pollutions diffuses attribués  
au financement du plan  
ÉCOPHYTO.

## CLEMENTINIER

### • Stade phénologique

Grossissement du fruit – Fin chute physiologique



### • Cochenille noire de l'olivier (*Saissetia oleae*)

**Biologie** : Cf. BSV Agrumes Kiwi n°2 – 8 Juin 2017 sur le site de la chambre d'Agriculture, de la DRAAF ou FREDON.

**Observation** : Cette cochenille est présente dans la plupart des parcelles du réseau. L'essaimage a commencé dans les vergers suivis (Photo 1).

**Évaluation du risque** : Le risque est élevé pendant l'essaimage. Celui-ci est également conditionné par l'intensité de l'infestation du nuisible dans le verger.



Photo 1 : Essaimage de cochenilles noires de l'olivier.

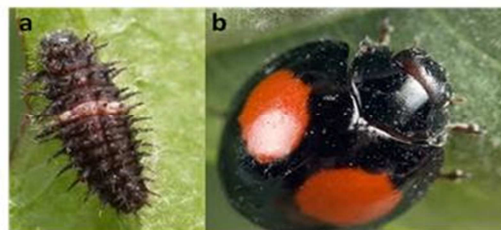


Photo 2 : Larve (a) et adulte (b) de *Chilocorus bipustulatus*.

**Gestion du risque** : Surveiller les foyers et la présence de parasitoïdes et/ou de prédateurs naturels : les coccinelles prédatrices *Chilocorus bipustulatus* L. et *Exochomus quadripustulatus* L., ou des trous sorties d'hyménoptères parasites. Ces auxiliaires sont à préserver.

- **Cochenille australienne (*Icerya purchasi* Maskell)**

**Biologie :** Cf. BSV Agrumes Kiwi n°1 – 29 mai 2018 sur le site de la chambre d’Agriculture, de la DRAAF ou FREDON.

**Observation :** Observation de larves dans les vergers présentant des foyers (Photo 3).

**Évaluation du risque :** Le risque est élevé pendant l’essaimage et conditionné par l’intensité de l’infestation du nuisible dans le verger.

**Gestion du risque :** Surveiller les foyers et la présence de prédateurs naturels comme *Rodolia cardinalis* Mulsant dont les larves comme les adultes s’attaquent à cette cochenille. Ces auxiliaires sont à préserver en limitant l’application d’insecticides non sélectifs.



Photo 3 : Essaimage de cochenille australienne.

- **Cochenilles farineuses**

**Biologie :** 3 à 4 générations chevauchantes évoluent au cours de l’année, depuis le début du printemps jusqu’à l’automne. Tous les stades de développement sont mobiles, et tous sont capables d’hiverner.

**Observation :** Nombreux foyers dans le réseau d’observations. Tous les stades sont visibles. Ces cochenilles se dissimulent dans un amas cotonneux blanc dans les zones les plus protégées des végétaux : pédoncules, grappes de fruits (Photo 4).

**Évaluation du risque :** risque faible sauf sur les foyers établis

**Gestion du risque :** Surveillance des foyers. La taille annuelle et l’ébourgeonnage, qui aèrent les arbres, sont des pratiques indispensables en cas de problèmes de cochenilles. Il est possible de réaliser des lâchers d’auxiliaires : *Cryptolaemus montrouzieri* et de *Leptomastix dactylopii*.



Photo 4 : Cochenilles farineuses.

- **Mineuse des agrumes (*Phyllocnistis citrella*)**

**Biologie :** On compte au moins 5 générations par an. Une génération prend 14 à 60 jours (la durée s’allonge avec la baisse des températures). Les adultes pondent près de la nervure centrale des très jeunes feuilles (<3 cm), sur la face inférieure. La larve se développe dans la feuille puis, avant de muer en adulte, forme une chrysalide sur le bord de la feuille, repliée en étui. La mineuse hiverne sous cette forme.

**Observation :** Des galeries de mineuses sont observés sur la plupart des pousses dans beaucoup de parcelles du réseau (Photo 4 (Figure 5)).

**Évaluation du risque :** Élevé. Le risque dépend également de la qualité de la pousse ; surtout dans les jeunes vergers (1 à 6 ans).

**Gestion du risque :** Surveiller l’apparition de nouvelles mines sur les jeunes feuilles



Photo 5 : Galerie de mineuse des agrumes sur jeunes pousses.

- **Flatide pruineux (*Metcalfa pruinosa*)**

**Biologie :** L’unique génération annuelle s’étale du mois de mai au mois d’août. Cinq stades larvaires blancs cotonneux se succèdent avant l’apparition des premiers adultes (Photo 5).

**Observation :** Larves et premiers adultes observés dans les foyers. Pas de sécrétion de miellat.

**Évaluation du risque :** Moyen.








Photo 5 : Adulte de *Metcalfa pruinosa*

**Gestion du risque :** Surveiller la prolifération des *Metcalfa pruinosa*. Le fauchage des strates herbacées basses et l'élimination des rejets de porte-greffe permettent de limiter leur installation et propagation. De plus, la présence dans les vergers de l'auxiliaire *Neodrynus typhlocybae* est à préserver.



Photo 6 : Cocon de Neodrynus

## PREVISIONS METEO

	Lundi 23 juillet	Mardi 24 juillet	Mercredi 25 juillet	Jeudi 26 juillet	Vendredi 27 juillet	Samedi 28 juillet	Dimanche 29 juillet
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Temps instable avec risque d'averses orageuses en début de journée	Temps ensoleillé sur le littoral, couvert dans l'intérieur	Temps nuageux pouvant donner des averses ;	Temps ensoleillé ; vent d'Ouest faible à modéré		Beau temps	

Pour la période du mercredi 25 juillet au samedi 28 juillet, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

## LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **PRODUITS DE BIOCONTROLE :** Liste des préparations officiellement admises comme produit de biocontrôle (= agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures) ; attention, mise à jour à vérifier régulièrement.
  - <http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

### *Xylella fastidiosa*

*Xylella fastidiosa* peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, *Prunus* (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève brute des plantes. Aucun traitement n'existe pour empêcher le dépérissement des végétaux.

La Corse est entièrement en zone infectée au regard de *Xylella fastidiosa* depuis décembre 2017 (décision d'exécution 2017/2352 de la Commission du 14 décembre 2017, et l'arrêté ministériel du 17 janvier 2018). La réglementation européenne exige que la sortie de tout végétal sensible à la maladie soit interdite hors de ces zones délimitées, au risque de propager la maladie dans des zones indemnes. La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* est disponible sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa-en-Corse>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : 0800 873 699, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.